

Travail - famille : la galère pour 80 % des parents

« Le Soir » publie le premier « baromètre des parents », en partenariat avec la Ligue des familles.

L'enquête est vaste et inédite. La Ligue des familles a interrogé 1.500 parents, abordant la petite enfance, la problématique des allocations familiales, les séparations et les conciliations, la relation travail-vie de famille, le logement, les grands-parents, etc. *Le Soir* publie les principales leçons de ce « baromètre » inédit, qui offre une photographie de la famille en 2015.

En Belgique, où les femmes ont depuis des années rejoint le marché de l'emploi mais où les

horaires d'accueil scolaire s'accordent mal avec ceux des bureaux, près de 80 % des parents estiment que leur travail nuit à leur vie familiale. Autre enseignement : près de 40 % des familles monoparentales vivent avec moins de 1.500 euros par

mois. Mais le tableau n'est pas noir. Une (courte) majorité des hommes interrogés ont ainsi indiqué avoir pris leur congé paternité. ■

PASCAL MARTIN

PARENTS, MODE D'EMPLOI OU POURQUOI IL FAUT RÉINVENTER NOTRE SOCIÉTÉ

Qui sont les parents ? Quel est leur quotidien ? De quelles structures, de quels moyens, de quelles aides ont-ils besoin pour mener à bien leur vie et celles des familles ?

Le Soir livre avec ce « Baromètre des parents » quelques-unes des leçons de l'enquête menée auprès de 1.500 personnes par la Ligue des familles. Une enquête vaste, empreinte de diversité et de créativité, qui aborde la petite enfance, la problématique des allocations familiales, les séparations et les conciliations, la relation travail-vie de famille, le logement, les grands-parents, etc. Ce premier « baromètre » qui en appellera d'autres est un outil précieux pour comprendre les parents, acteurs-clés de notre société. Parler des parents, c'est fatalement évoquer la famille. Celle-ci n'est plus la

matrice uniforme centrée sur « papa, maman et les enfants ». Elle est multiple : nucléaire encore, mais aussi monoparentale, recomposée, élargie. Elle est désormais faite de fonctionnements, de contraintes et d'usages changeants. Elle interagit sur son environnement bien au-delà d'elle-même.

Passer au crible la vie des parents, c'est mettre à jour une foule de difficultés quotidiennes. Le projet de concevoir un enfant s'accompagne chaque année pour des milliers de Belges de l'obligation de trouver une crèche, de faire face au

manque de structures adaptées, de prévoir un budget important. La nécessité de travailler de plus en plus pour subvenir aux besoins des siens – et pour « payer la crèche » – force à la débrouille. Avec au bout, peut-être, le risque d'un « accident »

de la vie – comme on nomme pudiquement le divorce – synonyme de précarité et d'avenir incertain.

C'est un des enseignements de cette enquête : près de 40 % des familles monoparentales vivent avec moins de 1.500 euros par mois. Classiquement, la fin du couple signifie aussi la division de ses revenus. Et parfois une double peine pour les enfants qui se voient privés de certains moyens. Les politiques qui permettront de faire face efficacement à cette injustice restent à inventer.

Il y a heureusement des situations plus heureuses. Ainsi en va-t-il du choix que font certains pères d'exercer leur droit au congé de paternité. « 20 % des hommes ne l'ont pas pris mais auraient voulu le prendre », révèle l'enquête de la Ligue des familles. Mais « 56 % des hommes l'ont pris ». Ceux-là participent à leur manière à l'élaboration de nouveaux rapports affectifs et sociétaux. Un partage plus équitable de l'éducation des enfants et des tâches ménagères donne aux mamans l'occasion de se propulser durablement dans la sphère professionnelle. Débarras-

sée de sa conception rigide, la famille permet l'épanouissement personnel du ou des parent(s).

La vie de parents, c'est une course quotidienne. Travailler et reprendre son enfant à la sortie de l'école tient pour beaucoup d'entre nous d'un rush permanent. Un parent sur dix bosse le week-end, un sur six a des horaires de travail irréguliers, un sur vingt a des obligations professionnelles nocturnes. Présences et absences influent fatalement sur la manière dont une famille fonctionne. Ici aussi, la créativité des pères et des mères est souvent au rendez-vous.

Rappeler ces réalités amène fatalement à poser la question de la réorganisation de la société en fonction de l'évolution de la famille et de la métamorphose de la parentalité. Il est parfois cruel de constater qu'un Etat moderne comme le nôtre manque de volonté et/ou de ressources pour aider efficacement les parents alors qu'ils conditionnent, à terme, sa survie. D'autres pays ont développé des politiques dont on dit régulièrement monts et merveilles, mais qui restent ici hors de portée. Sans doute ces solutions n'ont-elles rien d'universel. Mais elles existent. Elles nous disent qu'un mieux est possible pour les parents et pour les familles. Les pages qui suivent doivent nous aider à penser ce futur.

Six enfants sur dix fréquentent une crèche... Vraiment ?

Avant même les nuits courtes et les coliques de bébé, c'est sans doute la première galère des futurs pères et mères : trouver une place dans un milieu d'accueil.

Les chiffres qui ressortent de l'étude de La Ligue des familles apparaissent dès lors particulièrement surprenants... Ainsi, 63 % des parents interrogés déclarent que leur enfant de moins de trois ans (et non scolarisé en maternelle) fréquente une structure de garde au moins un jour par semaine.

Placer son bambin en crèche serait-il finalement un jeu d'enfants ? Les chiffres de l'ONE s'avèrent pourtant aux antipodes de ces résultats... Puisqu'ils oscillent entre 30 % et 44 %.

L'ONE distingue en réalité deux taux de couverture, selon le nombre de places et selon le nombre d'enfants inscrits, comme l'explique Anne-Françoise Bouvy, responsable du service d'études. Dans le premier cas, on prend le total du nombre de places conventionnées en Fédération Wallonie-Bruxelles et on rapporte ce chiffre au nombre d'enfants en âge de fréquenter un milieu d'accueil (moins de deux ans et demi, pour ne pas englober les jeunes enfants à l'école maternelle). Résultat : pour 2014, ce taux tourne autour des 30 % (25 % à Bruxelles).

Or, un enfant n'équivaut pas à une place. De moins en moins de bambins fréquentent une structure de garde à temps plein. Conclusion : pour une place d'accueil, on comptabilise plus d'un enfant. L'autre taux de couver-

ture avancé par l'ONE se calcule alors en fonction du nombre d'enfants inscrits au quinze janvier, soit la date du recensement scolaire. Le tout rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans, et donc y compris ceux à l'école maternelle. Ce taux de couverture grimpeait quant à lui à 44 % en 2014.

Des disparités importantes transparaissent néanmoins entre les provinces du Brabant wallon et de Namur, qui dépassent 60 %, et celles du Hainaut et de Liège, aux alentours de 40 %, mais surtout de Bruxelles, qui franchit péniblement la barre des 30 %.

L'écart dû aux classes sociales

Etrangement, les parents interrogés par La Ligue des familles viennent principalement du Hainaut (29 %), de Bruxelles (24 %) et de Liège (23 %). Le Brabant wallon et la province de Namur ne représentent que 18 % au total. L'explication d'un tel écart entre les chiffres de l'enquête et de l'ONE serait davantage à trouver du côté de la classe sociale des ménages. 44 % des répondants appartiennent en effet aux groupes 1 et 2, dits « supérieurs » (en fonction des niveaux de diplômes et de revenus) et 27 % aux groupes 3 et 4. Les groupes dits « inférieurs » (7 et 8) ne comptent que pour 14 %.

Loin de fanfaronner à la vue des chiffres de La Ligue des familles, Eddy Gilson, directeur de la section Accueil petite enfance de l'ONE, reste prudent. « Il faut savoir ce que ces chiffres signifient : quel était le souhait de départ par rapport à ce que les parents ont obtenu ? Sans oublier

que des familles n'en font même pas la demande. Jusqu'où les solutions de garde par les grands-parents, par exemple, sont-ils de vrais choix ? »

Une enquête qui tombe à point nommé pour l'ONE, en pleine réforme de son système d'accueil. L'accessibilité véritable pour tous, le grand défi ? « Il faut garder à l'esprit qu'un taux de couverture élevé ne signifie pas que la demande est satisfaite, nuance Eddy Gilson. Tout comme il arrive que la demande soit peu exprimée dans des régions où le taux de couverture est faible. Il est tout aussi important d'offrir une place à des parents qui travaillent tous les deux qu'à une mère célibataire qui est au chômage. L'important pour nous est de maintenir un service universel qui propose la même qualité de service partout. Il faut éviter une dualisation du système. »

La question des milieux d'accueil à besoins spécifiques, pour les horaires décalés par exemple, est aussi sur la table. Sur ce point, l'ONE ne souhaite pas pour l'instant ouvrir des milieux spécifiques mais plutôt élargir les milieux existants en fonction de la demande. Le stress des parents en recherche, pointé par l'étude, a également interpellé Eddy Gilson : « Nous devons réfléchir à un accompagnement pour les parents pendant la recherche. »

Reste que l'ONE peut se féliciter de la satisfaction des parents qui ont trouvé une place. Ils attribuent une note de 8 sur 10 à la crèche ou à l'accueillante à laquelle ils confient la prunelle de leurs yeux. ■

ELODIE BLOGIE

TÉMOIGNAGES

« Maman au foyer à durée déterminée »

Enceinte de six mois, Muriel Isaac ne pourra pas reprendre directement le cours de sa vie professionnelle après son accouchement. « A partir de mon 3^e mois de grossesse, j'ai contacté des crèches, explique-t-elle. Mais au bout de quelques appels, j'ai vite compris que ça allait être compliqué. » En effet, la future maman souhaitait profiter de quelques semaines de congé parental, et ne mettre son enfant à la crèche que vers le mois de juin. « J'ai appelé une dizaine d'endroits, mais tous refusent d'accueillir un nouveau bébé pendant l'été, car il y a moins de puéricultrices disponibles », rapporte Muriel Isaac. Elle a donc dû prolonger ses congés de deux mois : « On a fait des calculs avec mon époux, on s'est dit que deux mois en plus, financièrement, ça pouvait aller. Je serai donc maman au foyer, un contrat à durée déterminée. Mais il faudra absolument qu'on trouve une crèche pour septembre, un 3^e mois sera impossible à assumer. »

VALENTINE ANTOINE

« Logique qu'il vienne chez papy et mamy »

S'occuper de deux petits-enfants de 8 h 30 à 18 h, du lundi au vendredi, c'est le quotidien d'Yvette Weerts et de son mari. Tous les matins, leur beau-fils leur amène le petit dernier de 7 mois, avant de conduire le grand de 4 ans à l'école. « Je m'occupe du bébé qui ne dort pas beaucoup, raconte Yvette Weerts. A midi, mon époux va chercher le grand pour qu'il dîne avec nous. Il le ramène, puis le reprend à la fin de l'école et notre journée de gardiennage se poursuit. » Une vie de puériculteurs dans laquelle ils se sont lancés par amour, et par nécessité. C'est qu'en effet, ni leur fille ni eux n'ont eu beaucoup le choix. La grand-mère précise que c'est surtout une question d'horaires de travail des parents. En outre, « financièrement, la crèche aurait été très difficile à assumer pour eux. » Pour le deuxième enfant : « Cela coulait de source qu'il vienne aussi chez papy et mamy. »

V.AN.

« Je vais devoir remettre mon commerce »

Maman d'un bambin de 7 mois et demi, Sarah Jacobs est également indépendante. Elle tient depuis plusieurs années un magasin de bas et lingerie. « C'est dur de se l'avouer, mais je vais probablement devoir remettre mon commerce », dit-elle. La vendeuse fait face à un quotidien éprouvant depuis quelques mois. « Premièrement, j'ai dû déménager mon magasin, raconte-t-elle. Cela a fait descendre ma trésorerie. » Lorsqu'elle a accouché, la maman n'a pu confier son enfant aux bons soins d'une crèche : « En tant qu'indépendante, c'était financièrement impossible. » Elle n'a eu d'autre choix que de revenir travailler avec son bébé. La jeune femme vient désormais trois jours semaine au magasin avec son fils. Mais difficile de s'en occuper en même temps que des clients. « Je ne crois pas que le magasin tiendra l'hiver », se résigne-t-elle.

V.AN.

travail Une nuisance à la vie de famille pour 4 parents sur 5

Aujourd'hui, nombreuses sont les mères qui travaillent. Si l'on peut s'en réjouir – c'est une avancée sur le plan de l'émancipation –, cela demande des adaptations dans une société organisée selon l'ancien schéma des mères au foyer. En effet, comment concilier une sortie d'école à 15 h 30 avec des horaires professionnels ? Surtout quand les horaires des parents sont atypiques. Un parent sur 10 travaille le week-end, un parent sur 6 a des horaires irréguliers et un parent sur 20 travaille de nuit.

Eric, infirmier

C'est le cas d'Eric Lorquet, infirmier dans la région de Liège.

Sa compagne est infirmière dans le même hôpital. Elle a deux enfants (17 et 15 ans) d'un précédent mariage et ensemble ils ont deux enfants (10 et 5 ans). « Avant la naissance du quatrième, ma compagne était à 4/5 mais on ne faisait que se croiser à l'hôpital pour s'échanger les enfants », explique Eric. Le couple s'arrange en effet pour faire les pauses inverses de manière à pouvoir s'occuper des enfants. « Désormais, elle travaille à mi-temps, poursuit Eric. C'est plus simple même s'il y a encore des jours où on ne se voit pas. »

Le couple doit travailler un week-end sur deux. Ils optent pour les mêmes week-ends.

De manière à ce que toute la famille soit réunie les autres week-ends. Quand le couple travaille, les enfants vont chez les grands-parents. Peut-on parler de conciliation ?

« Cela reste compliqué aujourd'hui mais plus abordable quand même. Toutefois, avec les horaires irréguliers, la fatigue s'accumule et les enfants ne comprennent pas toujours pourquoi on perd patience ou pourquoi on n'est pas là pour des matchs de foot ou des remises de résultats. »

Mélanie, commerçante

Mélanie a trois enfants (12, 10 et 8 ans) et tient, depuis un peu plus d'un an un magasin de cho-

colats dans le centre de Liège. Le magasin est ouvert du mercredi au dimanche inclus. « Les lundis et mardis, je suis en congé. Je conduis les enfants à l'école, vais les rechercher et les conduis à leurs activités extra-scolaires. » Comme c'est son mari Jérémy qui s'occupe des enfants le week-end, le couple essaye que les activités extra-scolaires aient lieu le lundi et le mardi pour que Mélanie puisse se charger des trajets.

Les autres jours, elle les conduit à l'école le matin puis va ouvrir son magasin. Et c'est Jérémy qui va les rechercher l'après-midi. Il commence à travailler très tôt le matin pour pouvoir terminer tôt. Tout est réglé comme du papier à musique mais Mélanie l'avoue : « Je n'ai clairement pas assez de temps en famille. » Une des conséquences est que « les enfants sont plus difficiles qu'avant parce que je les vois moins. Et comme je suis fatiguée, je me fâche plus vite qu'avant. »

Elle vient d'engager une personne en espérant pouvoir dans un avenir proche être disponible pour ses enfants un dimanche sur deux. Elle n'est pas la seule : 60 % des personnes interrogées souhaitent augmenter leur disponibilité pour leur famille dans un futur proche.

En attendant, les dimanches, Jérémy passe avec les enfants au magasin. « Nous avons une vie familiale au magasin », confie-t-il.

Marie, dans l'associatif

Seuls 22 % affirment arriver à très bien concilier vie professionnelle et vie familiale, selon le baromètre. Marie De Vroey est de ceux-là. Elle a deux enfants (de 4 et 2 ans) et travaille à 4/5 dans le secteur associatif. Un régime pour lequel elle a opté il y a deux ans et demi. Auparavant, c'est

son compagnon qui était à 4/5.

« Il a passé tous ses vendredis avec l'aîné pendant un an. On a trouvé ça très chouette donc on s'est dit qu'on allait faire en sorte qu'il y en ait toujours un des deux à 4/5 », raconte Marie. « Le vendredi, on court moins le matin et c'est du temps de qualité que je passe avec les enfants. Une journée entière avec le plus petit et encore une bonne partie de l'après-midi avec l'aîné. Et puis ça me permet de régler une série de choses (les rendez-vous chez le pédiatre, les courses...) et ainsi d'alléger le week-end ou le reste de la semaine », déclare-t-elle. Selon Marie, pour pouvoir concilier vie privée et vie professionnelle, il faut trois choses : « une structure à l'écoute. Le 4/5, c'est un luxe que j'ai. Enfin, les grands-parents permettent aussi de concilier. Si tu ne les as pas pour les congés scolaires par exemple, c'est la folie. »

Cindy, porte-parole

Avant de travailler comme responsable de communication, Cindy Arents (deux filles de 4 et 6 ans) a travaillé durant dix ans dans une agence de presse. Elle y prestait notamment des horaires de nuit. « Physiquement, les nuits sont devenues trop fatigantes. J'étais épuisée », se souvient-elle. En outre, comme son mari travaille très tôt le matin, ils ne se voyaient plus. Enfin, Cindy a aussi eu envie de se lancer de nouveaux défis professionnels. Son poste actuel est « plus stable et plus facile à combiner avec ma vie privée », affirme-t-elle. A présent, elle peut se rendre aux réunions de parents. « On mange tous les soirs en famille maintenant. Enfin, je me suis rendu compte du temps que je passais, avant, le nez plongé dans l'agenda ! », conclut-elle. ■

VIOLAINE JADOUL

L'EXPERT

Une « double journée » typiquement féminine

Bernard Fusulier est professeur de sociologie à l'UCL. Il travaille particulièrement sur la conciliation entre le travail et la famille. Pour lui, le problème est plus aigu pour les femmes.

« Être mère et en emploi est aujourd'hui devenu une évidence. Toutefois, ce double engagement s'accompagne encore d'une part d'ombre : la "double journée" qui reste typiquement féminine car elle ne se pose pas de façon aussi aiguë pour les hommes, sauf pour les pères de jeunes enfants en situation monoparentale. Le développement des dispositifs de conciliation des temps sociaux (congés parentaux, de maternité, de paternité, service d'accueil à la petite enfance...) a permis aux situations d'évoluer vers du correctif mais sans aboutir à des solutions transformatrices. Ce sont toujours très majoritairement les mères qui s'occupent de l'intendance domestique, qui prennent le congé parental ou un temps partiel, qui font une pause carrière... Les mentalités ont bien entendu évolué ainsi que les pratiques, par exemple les femmes qui font une carrière professionnelle et les pères qui prennent un congé parental. Mais globalement la question est toujours d'actualité : comment concilier une vie professionnelle avec une vie familiale sans s'y épuiser ? Le dilemme travail-famille n'est pas dépassé et pèse toujours principalement sur les femmes. »

V. JA.

organisation Sophie, mère célibataire et infirmière

Elle combine le tout : horaires irréguliers, travail de nuit et service les week-ends. Sophie Douterlot est infirmière à temps plein et a une petite fille, Lorine, six ans. Mais elle est aussi maman célibataire. En termes purement statistiques, Sophie fait partie d'une infime minorité. Mais la question se pose : comment se débrouillent ces mères célibataires qui jonglent avec des horaires irréguliers et des nuits ?

7h30. Le réveil sonne pour Sophie et Lorine. Elles vivent seules toutes les deux dans un petit appartement sur les hauteurs de Liège, à Fléron. Aujourd'hui, Sophie commence une série de trois nuits. Mère et fille s'apprennent chacune de leur côté. Sophie coiffe ensuite sa fille d'une longue tresse blonde, et Lorine prend des allures de *Reine des Neiges*, cette héroïne de Disney omniprésente dans la chambre de la petite fille. Un bol de céréales et les deux sautent dans la voiture.

9 h. Sophie dispose maintenant d'une courte journée pour enchaîner tout ce qu'elle a à faire : les courses, un rendez-vous au garage pour changer les pneus de sa voiture... Et, si possible, une rapide sieste, puisqu'elle s'appête à enchaîner sur une nuit de travail. « *Je suis rentrée vers 13 heures*, retrace Sophie. *Je n'ai réussi à m'endormir qu'une heure. Mais parfois, je n'y arrive pas. Je fais alors 24 heures sans dormir...* »

15 h. Après une courte sieste, Sophie repart chercher sa fille à l'école pour 15h40. « *Aujourd'hui, je vais chez papy et mamy !* », clame Lorine, enthousiaste, en faisant l'équilibriste sur le muret qui longe le trottoir. Les parents de Sophie : voilà la pièce indispensable au puzzle que constitue l'organisation complexe de la vie quotidienne d'une maman seule qui fait les pauses. « *Absolument rien n'existe pour nous aider*, dénonce Sophie. *C'est une grande chance d'avoir mon papa, c'est lui qui la véhicule beaucoup. On ne prévoit jamais de devenir maman célibataire...* »

« *Maman, tu me prépares un bol de céréales ?* », demande Lorine, face à un épisode des *Tortues Ninja*. Sophie et son ancien compagnon se sont séparés quand Lorine avait deux ans et demi. Il a fallu un peu de temps pour que mère

et fille trouvent leur équilibre. A présent, quand Sophie travaille le matin (« six-deux »), c'est « papy » qui vient tôt à l'appartement pour lever Lorine, lui faire prendre son petit-déjeuner et la conduire à l'école. Quand Sophie travaille l'après-midi (de 14 heures à 22 heures, « deux-dix »), Lorine rentre chez ses grands-parents après l'école et y loge. Pour voir sa fille, Sophie passe la chercher à l'école à midi pour dîner.

16h30. « *Voilà, c'est ça mes devoirs aujourd'hui, mamy !* » Sophie se rapproche de sa fille et suit son travail, pardessus son épaule. Un horaire de jour ? Sophie y a déjà pensé évidemment. Elle vient d'ailleurs d'en faire la demande, et se trouve sur une « liste d'attente » au CHU de Liège, où elle travaille. Pourtant, Sophie n'en a pas vraiment envie. D'une part, elle aime son métier et faire les pauses (les *shifts*) en fait partie. « *Et en ne faisant pas les pauses, je perdrais entre 200 et 300 euros par mois* », poursuit la jeune femme. Car si le temps est compté, l'argent l'est aussi. « *Quand tout est payé, le 2 du mois, il me reste 380 euros pour tout le reste.* »

Un temps, Sophie faisait des tournées de soins à domicile en plus de son temps plein...

Reste que si « *tout roule* » pour l'instant, Sophie vit dans l'angoisse : « *Mon*

papa a 75 ans, il ne faut pas qu'il lui arrive quelque chose. Du jour au lendemain, je risque de me retrouver seule. »

18h30. Sophie prépare le souper. Nous sommes vendredi soir et elle terminera ses nuits lundi matin. Lorine part chez ses grands-parents ce soir, puis passe le week-end chez son père (un week-end sur deux), avant de revenir chez papy et mamy dimanche soir.

Pour l'heure, il est temps de préparer les affaires pour tout le week-end. Lorine rassemble ses jeux, Sophie lui demande ce qu'elle veut comme collation pour la journée de lundi : « *Il faut tout prévoir : un sac avec ses habits pour les jours d'après, le cartable, le sac à tartines, les collations...* » Quand tout est prêt, Lorine file à la douche et se met déjà en pyjama.

20 h. Il suffit de traverser la rue pour rejoindre le domicile des grands-parents. Lorine est ravie : « *J'aime bien*

aller chez papy et mamy parce qu'ils me laissent jouer à des jeux. » Comprenez un jeu sur l'ordinateur, explique la maman. « *Quand elle était petite, c'était plus déchirant. Parfois j'embarquais tous ses jouets, par culpabilité.* » Le week-end est aussi moins pénible que la semaine : « *J'ai encore un pincement au cœur. Quand il drache, et qu'on est là, elle en pyjama, avec tous les sacs... De savoir que le lendemain, elle doit aller à l'école, alors qu'à l'heure où je la dépose, les autres dorment déjà.* »

8 h. Sophie rentre de sa nuit. Comme souvent, dans ces cas-là, elle apporte le petit-déjeuner à ses parents et à sa fille. Une faculté de se couper en quatre à toute épreuve, faute de services adaptés. « *Pour nos enfants, on ferait tout* », sourit la mamy. ■

ÉLODIE BLOGIE

vie privée - boulot



60 % des parents veulent augmenter leur disponibilité pour la famille

22 % seulement affirment « très bien concilier vie professionnelle et vie familiale »

18 % des parents manquent de temps en permanence



Conséquences du manque de temps pour les parents ? En %

68 de la fatigue
53 plus de stress
45 moins d'heures de sommeil



Un parent sur 10 travaille le week-end



Un parent sur 6 a des horaires de travail irréguliers



Un parent sur 20 travaille de nuit



la famille nombreuse recomposée

Une semaine avec cinq enfants, une semaine sans : le grand chamboulement

Dans cette maison familiale située à Uccle, la vie se joue à sept voix ou à deux. C'est que Sibylle a deux enfants d'un précédent mariage. Et Bernard en a trois. Une semaine sur deux, ils ont les enfants ; l'autre semaine, ils ne sont qu'en couple. À sept ou à deux, pas d'autres voies possibles : « *Nous nous définissons comme étant à sept* », précise Sibylle.

Un vendredi sur deux, c'est donc la partition à sept qui démarre. « *On commence par un chouette moment : le week-end. On organise un apéro, on est plus détendus* », raconte Sibylle.

À 6h45, en semaine, tout le monde se lève. Les enfants ont chacun un réveil et se lèvent de manière autonome. Ensuite, c'est l'heure du petit-déjeuner ; Bernard et Sibylle, eux, sautent cette étape.

À 7h30, tout le monde quitte la maison sauf Timour, qui va à l'école seul et peut partir un peu plus tard. Sibylle conduit ses enfants dans leurs écoles respectives. « *Parce que je passe devant pour aller au boulot. Et non pas parce que ce sont mes enfants* », précise-t-elle. Bernard conduit Lou à l'école en allant travailler. Et Nelle prend le bus. Cette année, les enfants sont dans cinq écoles différentes. « *Je ne sais pas comment on va faire pour les bulletins à Noël* », s'interroge Bernard.

Entre 7h45 et 8 h, Bernard et Sibylle commencent à travailler. « *Je préfère commencer le boulot tôt pour être là tôt quand les enfants sont là* », déclare Bernard.

À 15h20, l'école est terminée. Les

quatre grands reviennent à la maison par eux-mêmes. Quant à Lou, elle est récupérée par sa grand-mère qui habite non loin, ou par sa grande sœur. Les enfants prennent ensuite le goûter tous ensemble. Et puis, place aux devoirs.

Vers 16h30, Sibylle quitte le boulot.

Entre 19h et 19h30, c'est l'heure du repas familial.

Entre 20h30 et 22 heures, en fonction de leur âge, les enfants vont se coucher.

Le mercredi, Bernard et Sibylle sont à la maison car ils travaillent tous les deux à 4/5^e. Un choix pour lequel Bernard a opté il y a cinq ans. « *Je trouve que je dois m'occuper d'eux. Par exemple, il y a un des trois enfants qui a des difficultés au niveau scolaire et donc je passe 1h30 tous les jours avec cet enfant pour l'aider* », confie-t-il.

De même, Bernard adapte ses loisirs. « *Samedi dernier, j'avais une compétition de golf, mais c'était aussi le seul jour où je pouvais faire les devoirs avec ma fille donc j'ai fait l'impasse. J'irai une autre fois ; ce n'était pas non plus une compétition nationale* », sourit Bernard.

« *Au début, je ne voulais rien faire la semaine où les enfants étaient là. Je n'osais pas aller à un anniversaire, par exemple. Maintenant, s'il y a quelque chose qui a vraiment lieu cette semaine-là, j'y vais* », déclare Sibylle. « *C'est plus facile depuis qu'ils sont plus grands. Si on doit s'absenter, on n'a plus besoin de baby-sitter* », note Bernard.

Lorsque les enfants sont là, il faut aussi les conduire à leurs activités extrascolaires. Sasha fait du golf le mercredi après-midi, mais comme Sibylle et Bernard en font aussi, ceux-ci le conduisent à tour de rôle. Timour, lui, fait du football et va aux scouts. Lou fait du hip-hop et va aux lutins. Nelle va aux guides. Daphné fait du chant et va aux lutins. Les trajets se font en fonction des disponibilités de Sibylle et Bernard.

La semaine à deux

Après une semaine savamment orchestrée, place au slow. Quand les enfants ne sont pas là, Sibylle et Bernard se lèvent à 7 heures. Et la journée de travail est plus longue. « *Je termine au plus tôt à 17h45 et parfois beaucoup plus tard. Je mets aussi toutes mes activités professionnelles qui ont lieu le soir la semaine où je n'ai pas les enfants* », raconte Sibylle.

Mais il y a aussi les soirées avec les amis ou à deux. « *On aime bien être à deux, aller manger un bout... Quand on a les enfants, nos semaines sont réglées quasiment à la minute. Et il y a des choses qu'on ne fera pas comme aller au cinéma. Alors qu'on peut y aller trois fois la semaine où ils ne sont pas là* », confie Bernard.

« *Quand ils ne sont pas là, il y a beaucoup moins de contraintes d'horaires, confirme Sibylle. Par exemple, on s'en fout des repas. On peut se contenter d'un œuf ou commander quelque chose. Parfois on se fait un resto aussi.* » « *Ce qu'on ne fait jamais à sept, souligne Bernard. Car c'est un budget !* » ■

VIOLAINE JADOU

SIBYLLE

Point négatif ? « Je pense plus aux enfants qu'à nous. Ça ne doit pas être gai de déménager tout le temps. Moi, je trouverais ça moyennement drôle. Je comprendrais qu'un jour ils me disent qu'ils veulent être tout le temps chez leur père ou tout le temps ici. Autre point : maintenant qu'ils grandissent, j'ai plus de mal à imposer des choses à l'aîné. Des amies me disent qu'un jour j'aurai droit à : "Tu n'es pas ma mère !" Mais je n'ai pas la prétention d'être leur maman. Heureusement qu'on ne cherche pas à remplacer cela. »

Point positif ? « L'avantage qu'on a, la clé du succès, c'est qu'on éduque nos enfants de la même manière. On fait des remarques aux cinq. On sent bien qu'ils sont 3 et 2 - et heureusement - mais ils s'entendent tous bien, malgré tout. On sent une fratrie. Ils préféreraient sans doute vivre avec leur papa et leur maman, mais on leur dit qu'on a choisi la meilleure option pour eux. Je pense qu'on leur donne une image d'un couple épanoui. »

BERNARD

Points positifs ? « Nous avons deux garçons sportifs qui se sont bien entendus directement. Et les filles ont plus ou moins le même âge. Enfin, quatre sur cinq étudient en néerlandais. Ça crée aussi quelque chose. Enfin, on aime bien quand les enfants sont là mais ce qui est positif, c'est qu'on aime bien être à deux aussi. On a des activités communes et d'autres qu'on développe chacun de notre côté. Mais je ne dis pas que c'est une raison pour se séparer », sourit Bernard.

DAPHNÉ

10 ans, fille de Sibylle

« Ce qui est moins chouette, c'est de trimballer les affaires tout le temps. Autre point négatif : ma belle-mère n'a pas d'enfant alors quand je suis chez mon papa, mon frère fait des jeux de garçon et moi, plus des jeux de fille. Ici, il y a d'autres filles, donc c'est plus facile pour jouer. Et il y a une bonne ambiance, c'est chouette. Parfois, il y a des disputes mais ça arrive avec tout le monde. Pour parler de Timour, Nelle et Lou, je ne peux pas vraiment dire demi-frère et demi-sœurs parce que mes parents (sic) ne sont pas mariés, mais je le dis quand même parce que je ne sais pas s'il y a un autre mot. Bernard, je l'appelle mon beau-père. Comme ils ne sont pas mariés, je ne sais pas s'il y a un mot. Quand je me marierai, j'aimerais que mon père et Bernard me tiennent tous les deux la main pour entrer dans l'église parce que mes parents sont séparés depuis que j'ai deux ans. Bernard m'a presque éduquée aussi et je l'aime bien. »

SASHA

13 ans, fils de Sibylle

« J'aime bien avoir d'autres frères et sœurs une semaine sur deux car chez mon papa, il y a juste ma sœur. Quand je dois

parler d'eux, je dis mes demi-frères et sœurs car ils sont dans la même maison que moi. Et pour Bernard, je dis mon deuxième père. Je m'entends bien avec lui. On joue au golf ensemble. Pour passer d'une maison à l'autre, j'ai un gros sac dans lequel je dois tout transporter : mes affaires de golf, mes classeurs, des vêtements que j'aime bien. Avec ma sœur, on a cinq sacs en tout. Mais il ne m'arrive pas d'oublier des trucs et puis pour les vêtements, j'en ai toujours ici. »

NELLE

11 ans, fille de Bernard

« J'aime bien aller chez mon papa et chez ma maman. La différence c'est que j'ai le bus avec une copine pour aller à l'école tandis que chez ma mère j'ai le bus toute seule. Chez ma maman, je partage une chambre et tant qu'ici, j'ai ma chambre. La maison est plus grande ici. Parfois il y a des problèmes avec mon demi-frère et ma demi-sœur, mais ça se règle. Quand on parle de ma famille, je dis que j'ai deux familles. J'explique simplement suis ici, j'ai quand même des contacts avec ma maman. On s'envoie de et elle passe si j'ai oublié quelque chose. Comme je suis en première et elle a de gros livres qu'on doit laisser à la maison, alors parfois je dois aller chercher chez ma maman. »

TIMOUR

14 ans, fils de Bernard

« Ce qui est positif, c'est que maintenant j'ai un demi-frère. C'est cool pour faire du sport... Et on est intéressé par les mêmes choses. Quand je dois parler de ma famille, à la présentation de début d'année par exemple, je dis que j'ai deux sœurs. C'est tout. C'est plus simple. Et sinon, au niveau des points négatifs, c'est un peu chiant de devoir changer toutes les semaines. On prépare notre sac le jeudi soir et on met toutes nos affaires de sport... dedans. Quand je suis entré en humanités, j'oubliais des livres... Et parfois j'en ai un peu marre d'être avec plein de monde. »

LOU

8 ans, fille de Bernard

« Chez ma maman, je partage ma chambre avec ma sœur. Ici, j'ai une chambre pour moi, mais elle est beaucoup plus petite. Parfois je préférerais avoir une plus grande chambre. Quand je dois parler de ma famille, je dis que j'ai une sœur et un frère "vraiment" et, pour Daphné et Sacha, je dis demi-frère et sœur ou je dis leur prénom. Quand je suis ici, j'ai parfois des contacts avec ma maman. Et quand je suis chez papa, parfois on appelle papa quand on ne comprend pas quelque chose pour les devoirs ou les examens. Pour le néerlandais par exemple, parce que papa parle bien le néerlandais. On l'appelle aussi si un truc important s'est passé pendant la journée. »

séparations Dans 39 % des cas, un enfant de 0 à 3 ans

Lorsque vous vous êtes séparés, quel était l'âge de votre plus jeune enfant ? Si la question semble anodine, les résultats le sont moins. La tranche d'âge la plus représentée est certes celle des 6-10 ans (23 %). Néanmoins, dans 14 % des cas, un enfant de moins d'un an est impliqué dans le divorce. On trouve le même pourcentage pour les enfants de 2 ans et un chiffre proche (11 %) pour des petits de 3 ans. Au total, un enfant de 3 ans ou moins se voit donc au cœur du divorce dans 39 % des cas.

L'analyse du sociologue. « Cela montre bien en tout cas qu'avoir des enfants n'empêche pas le divorce... et n'est certainement pas un remède miracle lorsque le couple ne va pas bien », commente

Jean-François Guillaume, sociologue de la famille à l'ULg. La période qui suit une naissance est bien entendu une épreuve pour les jeunes parents... Mais cela a

toujours été le cas. Les jeunes couples d'aujourd'hui sont-ils plus fragiles ? Jean-François Guillaume ne l'exclut pas : « On sait bien qu'aujourd'hui, les jeunes décident de fonder une famille lorsque leurs perspectives professionnelles se stabilisent... Mais c'est donc aussi le moment où, par définition, ils reçoivent plus de responsabilités au travail. Résultat : les jeunes couples prennent toute une série d'engagements forts en même temps ! »

Mais les séparations ne sont-elles pas précipitées ? « Les valeurs d'individualisme au sens de recherche de soi se sont étendues, et pas qu'aux jeunes

d'ailleurs, mais aussi aux différents âges de la vie. Or quand on devient parents, le contexte change. Il faut pouvoir admettre que dans certaines circonstances les possibilités d'épanouissement strictement personnel se restreignent... » Le sociologue refuse cependant de tout mettre

sur le dos des jeunes parents. Au contraire. « Tout n'est pas du ressort de l'individu, insiste le professeur. L'environnement familial permet parfois aux parents de souffler. Mais, à défaut de cet entourage, c'est là qu'on attendrait un peu plus les pouvoirs publics ! On manque de haltes-garderies, et de ressources qui permettent aux parents de prendre du temps avec leurs enfants dans un environnement

propice à s'évader. »

Les conseils du pédopsychiatre. Quand la séparation est inévitable, quel mode de garde privilégier ? Jean-Yves Hayez, pédopsychiatre, est catégorique : « Pour les plus petits en dessous de trois ans, pas plus d'une nuit par semaine chez le père. Passer trop de temps loin de sa mère est très insécurisant pour un jeune enfant. Il me paraît bien plus important de travailler à rétablir un rien d'acceptation réciproque entre papa et maman - un petit sourire - que de se battre pour une égalité parfaite entre des parents qui se détestent. » Pour Jean-Yves Hayez, l'hébergement égalitaire peut être envisagé à partir de l'âge de trois ans.

Jean-Marie Gauthier, pédopsychiatre à l'ULg, relativise les propos de son confrère. « Avant

l'âge de trois ans, la représentation du temps est très limitée chez l'enfant. Donc la garde alternée de semaine en semaine, avec des longues périodes pendant les vacances n'est pas du tout adaptée à l'enfant. » Ainsi, le pédopsychiatre propose des gardes de deux jours en deux jours, ou des visites de l'autre parent chaque jour... Mais cela demande une organisation énorme, et une certaine entente entre les parents. Quant à la primauté de la mère, l'expert pondère : « Le contact physique de l'enfant avec sa mère est irremplaçable. Mais il n'y a pas que la mère qui peut être maternelle, cela va dépendre de la

disponibilité du père. »

L'expérience de l'avocat. Bruno Gysels est avocat spécialiste du droit de la famille. Il constate en effet que beaucoup de divorces impliquent des enfants en bas âge. En Belgique, la règle de base, en cas de divorces avec enfants, est désormais de privilégier la garde alternée... avec quelques exceptions implicites, comme le jeune âge de l'enfant. Quelles décisions sont alors prises ? « Globalement, les premières années, le juge privilégie le temps passé avec la mère. Les 50/50 sont rares. Ensuite, plutôt que le classique "un week-end sur deux", on va encourager une visite tous les week-ends car, pour un jeune enfant, deux semaines c'est trop long. » Reste que « chaque juge a aussi sa sensibilité » et que « toutes les formules sont possibles, en fonction de l'imagination de chaque juge, des demandes et des horaires de travail de chacun... » ■

ÉLODIE BLOGIE

justice « Les dossiers évoluent plus vite »

Maitre Annabelle Lallouette est avocate au barreau de Mons. Elle traite principalement des dossiers liés à la séparation, au divorce et à la garde d'enfants. Selon elle, si le concept de famille a évolué, les dossiers ne sont pas forcément plus complexes qu'avant. « Si le papa et la maman sont aussi issus d'une famille recomposée, bien sûr, ça peut compliquer un peu les choses. Mais, de manière générale, ça ne change rien car le dossier est lié à un seul couple. Par ailleurs, poursuit-elle, depuis que le tribunal de la famille a été créé, les dossiers évoluent beaucoup plus vite et les décisions sont rendues dans des délais plus courts. »

Maitre Nathalie Van Den Bossche, avocate au barreau de Bruxelles, estime pour sa part que le droit de la famille est plus en phase avec les mentalités. « Si on a affaire à davantage de familles recomposées, c'est tout simplement parce que le mariage et le divorce n'ont plus la même signification, la même valeur, que par le passé. Les couples des générations précédentes restaient parfois mariés pour échapper à la pression sociale. Mais, avec la loi de 2007 qui a supprimé le divorce "pour faute" et a considéra-

blement réduit le délai de séparation, le divorce s'est libéralisé. Ça a permis à certaines personnes de se libérer d'un mariage dont ils ne voulaient plus. »

L'enfant au centre

Si les parties s'entendent rapidement sur la nécessité d'une séparation officielle rapide, la question de la garde des enfants reste toujours aussi épineuse. Elle nécessite un véritable travail d'écoute et de conciliation de la part de l'avocat. « L'enfant est devenu le centre de toutes les atten-

tions dans le couple. À ce niveau-là aussi, le droit s'est adapté à la société. Aujourd'hui, les enfants nés hors mariage ont exactement les mêmes droits que les autres. Ce qui est plus difficile à gérer, c'est l'alignement des hébergements », décrit M^e Van Den Bossche.

Pour sa consœur, M^e Lallouette, la garde alternée « fonctionne » bien dans huit cas sur dix. « C'est souvent du côté des mamans qu'il y a des réticences. Elles veulent obtenir l'hébergement principal. Par contre, on obtient beaucoup moins d'accords sur la pension alimentaire. Et les défauts de paiement sont nombreux. »

Quelles que soient les difficultés rencontrées dans la gestion

des dossiers, la conciliation doit être le moteur des échanges entre les parties. Surtout dans l'intérêt des enfants. « Cela dépend aussi de l'attitude de l'avocat. Quand quelqu'un arrive devant lui, il doit déterminer s'il est possible de jouer la carte de la conciliation.

Au moins pour une partie du dossier, affirme M^e Lallouette. Le client sera alors plus enclin à accepter le compromis. Dans tous les cas, il faut privilégier l'accord et non jeter de l'huile sur le feu. »

« On a conscience aujourd'hui que l'enfant, pour être bien dans sa peau, doit être élevé par les deux parents. Mais ce n'est pas toujours évident à mettre en place. Pour un nourrisson, par exemple, l'hébergement alterné n'est pas possible », estime quant à elle Nathalie Van Den Bossche. Pour l'avocate bruxelloise, l'avenir du droit de la famille, c'est avant tout le développement des modes alternatifs de règlements de conflits tels que la médiation ou le droit collaboratif (mais qui ne peut être proposé par des avocats formés à ce processus, lesquels sont encore peu nombreux). Mais pour y parvenir, il faut que les avocats, autant que leurs clients, cessent de s'inscrire dans un rapport de forces. ■

LUDIVINE PONCIAU

la famille monoparentale

le portefeuille Geneviève élève quatre enfants avec 2.200 € par mois

TÉMOIGNAGE

Geneviève fait partie de ces nombreuses familles monoparentales qui constituent aujourd'hui un quart des familles en Belgique. Des foyers particulièrement précaires, dont on sait qu'ils sont les plus à risque de pauvreté. Les chiffres de La Ligue des familles sont sidérants : près de 40 % de ces familles – qui comptent donc au moins un enfant – vivent avec moins de 1.500 euros par mois ! Comment font-elles ?

Sans apitoiement, mais sans épargner personne non plus, Geneviève, mère de cinq enfants, dont encore quatre à sa charge, a accepté de nous ouvrir son portefeuille.

2.200 euros : c'est ce que Geneviève reçoit le premier de chaque mois, de la mutuelle et des allocations familiales. Elle est actuellement en incapacité de travail. Une dépression, qui se nourrit quotidiennement de sa situation et de la peur du lendemain. Il y a un an, elle a un peu travaillé dans l'éducation permanente. « *Mais avant, c'était impossible : avec les enfants, je n'aurais pas pu et j'avais un mari qui m'empêchait de sortir...* » Les dépenses mensuelles vident directement le compte en banque.

558 euros pour rembourser le prêt de sa maison. Car, c'est assez rare, elle a eu l'opportunité d'acheter : « *J'ai réussi à acheter grâce à une épargne solidaire et collective. C'est le principe de la tontine : les gens mettent de l'argent de côté ensemble pour permettre à d'autres d'avancer des garanties locatives. Cela n'existe plus aujourd'hui car les prêteurs demandent trop de fonds propres à des personnes précaires, qui n'en ont évidemment pas...* » Viennent les charges, les assurances (« *S'il m'arrive quelque chose, que mes enfants n'aient pas à payer mon enterrement !* » lance la mère, faussement désinvolte), les abonnements de train des enfants, les frais liés à la voiture, l'abonnement télé et internet, etc. « *Je ne pensais pas que ce serait une part si importante du budget, s'étonne Geneviève. Je crois que je vais supprimer internet.* » C'est que ce genre de dépenses n'est pas non plus très bien perçu... « *Le CPAS m'a refusé des aides sous prétexte que je fais des dépenses inutiles, notamment avec la télé et Internet. On voulait me mettre sous guidance budgétaire ; j'ai refusé ! Je n'ai pas envie qu'on me donne mon argent comme une poule à qui on jette des grains !* »

Chaque mois, Geneviève doit aussi payer ce qu'elle doit à l'école pour l'année. Pour les trois enfants encore scolarisés, cela revient à 60 euros par mois jusqu'en juillet. « *J'échelonne les paiements, mais je dois encore des sous de l'an dernier. Comme j'ai des ordres permanents, parfois ils ne partent pas, quand il n'y a plus d'argent sur le compte. Et encore, j'ai aussi l'internat : il me reste 1.600 euros à payer de l'an dernier.* » L'école gratuite...

720 euros : c'est, en gros, ce qu'il reste à Geneviève le deux du mois. Pour tout payer. « *Au début du mois, je fais des grosses courses à l'Aldi pour 150, 200 euros, de façon à tenir le plus longtemps possible. Et je commande un colis de viande à la boucherie, entre 90 et 100 euros par mois. Puis, quand les armoires sont vides,*

je fais des petites courses. J'achète, du pain, du lait, du choco, ce qu'il y a de moins cher pour mettre sur les tartines. Des pâtes, du riz, et des œufs. J'ai toujours des œufs dans le frigo, c'est pratique. »

5 euros : c'est ce qu'il reste dans le portefeuille de Geneviève le jour où nous la rencontrons, vers la moitié du mois. « *Honnêtement, je ne sais pas vous dire comment je fais, c'est toujours au jour le jour. Aujourd'hui par exemple, je viens d'être remboursée pour un déplacement. J'ai un ami qui me prête ou me donne des sous... On trie les factures aussi, il y a des priorités.* » Geneviève nous présente une pile d'impayés. Reste les dépenses supplémentaires : « *Ce mois-ci j'ai rhabillé mes deux garçons. Quand ils étaient petits, j'allais en seconde main, mais maintenant qu'ils sont ados, ils ne veulent plus. Un pantalon, deux pulls et une paire de chaussures pour chacun, ça monte très vite.* » Et les soins ? Geneviève a un médecin qui lui fait les consultations à un euro. La pharmacie où elle allait avant lui faisait crédit. « *Mais je n'ai pas encore osé demander à la nouvelle pharmacienne... Ou alors je n'achète rien, et ça passe tout seul...* »

Quelle place pour les loisirs ? « *Des loisirs, il n'y en a pas, tranche Geneviève. Parfois pour les anniversaires, j'essayais de mettre de l'argent de côté pour une journée à Walibi, mais ça fait plusieurs années que ce n'est plus arrivé.* »

Une éclaircie : Maïté, 23 ans, a terminé des études d'éducatrice. Elle avait dû se battre pour obtenir des bourses mais aujourd'hui, elle vient de commencer à travailler. ■

ELODIE BLOGIE

Les comptes	
+ 2.200 euros	LE PREMIER DU MOIS (mutuelle et allocations familiales)
- 558 €	Logement
- 180 €	Charges (mazout et communs)
- 77 €	Electricité
- 165 €	Assurances (pension, voiture, incendie)
- 112 €	Abonnement télé et internet
- 270 €	Voiture
- 60 €	Frais scolaires pour 3 enfants
- 60 €	Abonnement de train pour les 3 enfants
718 euros	LE 2 DU MOIS
- 200 €	Courses alimentaires
- 90 €	Colis viande
- 80 €	Deux pleins d'essence par mois
- 200 €	rhabiller deux garçons
...	
5 euros	LE 15 DU MOIS



46 % des familles monoparentales ne travaillent pas

50 % des familles monoparentales profitent d'une structure de garde pour leurs enfants de moins de 3 ans



Budget mensuel
Pourcentage des familles monoparentales qui vivent avec un budget de...



Les familles et leur budget
47 % des personnes interrogées ne connaissent pas avec précision le montant mensuel des allocations familiales.



58 % pensent que les allocations familiales qu'ils reçoivent sont « suffisantes » par rapport aux revenus de leur ménage. 33 % les trouvent « plutôt insuffisantes ».

67 % des personnes interrogées sont favorables à un montant unique pour tous les enfants d'un même ménage.



Créances alimentaires
24 % des personnes séparées interrogées reçoivent la créance alimentaire de manière « assez irrégulière » à « très irrégulière ».

32 % jugent ce montant plutôt insuffisant, 35 % le jugent très insuffisant.

Pour 38 %, ce montant représente une part importante de leurs revenus.

LES ALLOCATIONS**Trop compliquées ?**

Selon l'enquête, 47 % des personnes interrogées ne connaissent pas avec précision le montant mensuel des allocations familiales. Ils sont même 15 % à dire qu'ils n'en perçoivent pas. Comment expliquer ce manque d'information ? « D'expérience, j'ai l'impression que la plupart des familles savent combien elles sont censées percevoir », explique Maryska Crowet, attachée aux prestations familiales garanties chez Famifed et ancienne gestionnaire de dossiers. « Lorsqu'une famille entrait en contact avec nous, leurs questions portaient davantage sur le paiement des allocations plutôt que sur les montants ou d'autres points », estime-t-elle. En effet, les paiements peuvent parfois prendre du retard, si le dossier doit être mis à jour. « Souvent, quand on reçoit un appel, c'est souvent

une famille qui se demande pourquoi elle n'a pas encore reçu son

paiement alors que les documents nécessaires ont été envoyés ». Mais les situations varient énormément d'une famille à l'autre. Entre familles monoparentales, familles recomposées, etc, les montants ne sont pas les mêmes. « Chaque famille dont le dossier est géré par Famifed peut avoir un contact avec son gestionnaire de dossier. Et celui-ci veille à examiner chaque dossier de manière à ce que la famille reçoive le montant maximal auquel elle a droit », explique Pascale Mégat, porte-parole de Famifed. L'an passé, l'organisme a réalisé une enquête de satisfaction. Selon ses résultats, 44 % des familles n'ont jamais pris contact avec la caisse. « Cela signifie que près d'une famille sur deux n'éprouve pas de problème dans la gestion de leur dossier. Et que la compréhension de celui-ci ne pose pas de problèmes. » Pas de nouvelles, bonnes nouvelles.

TH. CA.

naissance Pas de congé de paternité pour quatre hommes sur dix

Le 30 octobre 2015 restera pour Laurent Verreckt une date très importante, celle de la naissance de son premier enfant.

La veille, il avait accompagné sa compagne à la maternité et une fois l'heureux événement survenu, il est resté aux côtés de sa petite famille pendant plusieurs jours grâce au congé de paternité. « Cela m'a permis de trouver mes marques dans mon nouveau rôle de père, explique-t-il. Après l'effervescence de la maternité, ce sont des moments précieux. De longue date, j'avais averti les responsables du garage dans lequel je travaille que je souhaitais prendre ce congé de paternité. Ils ont été compréhensifs et n'ont fait aucune espèce de difficultés. »

Si de plus en plus de pères prennent un congé de paternité après la naissance d'un enfant, beaucoup passent encore à côté de cette possibilité. Près de 41 %, si l'on en croit les chiffres du baromètre des parents.

Avec, semble-t-il, deux grands cas de figure : les pères qui auraient souhaité prendre ce congé mais qui n'en ont pas eu la possibilité (20 % de l'ensemble) et ceux qui, tout bonnement, n'ont pas souhaité le prendre (21 %).

Christophe Charlier aurait pu faire partie de la première catégorie. C'est-à-dire que le jour de la naissance de son enfant, il a

averti son employeur de son envie de rester aux côtés de sa femme pendant quelques jours. « Mais pour des raisons liées au planning, je n'ai pas pu prendre congé directement, explique-t-il. Ce n'est que le lendemain que le congé est devenu effectif. Ce qui a été frustrant à l'époque... »

Parfois contraire à une culture d'entreprise

Le congé de paternité est un droit légal depuis 2002. Chaque travailleur salarié, qu'il appartienne au secteur public ou privé, peut bénéficier de dix jours de relâche à l'occasion de la naissance de son enfant. Le tout en conservant la totalité de ses revenus pendant les trois premiers jours et en percevant une allocation (82 % du salaire brut) pour les suivants.

« L'attitude des pères face au congé de paternité s'explique à la fois par leur point de vue personnel face à ce congé, mais également dans l'interaction avec leur employeur, affirme Jacques Marquet, professeur de sociologie à l'UCL. De façon générale, la loi qui a établi le congé de paternité est mieux ac-

ceptée dans le secteur public que dans le secteur privé où, pour certaines professions, la pression sur les salariés est forte pour qu'ils ne se mettent pas en retrait après une naissance. C'est le cas, par exemple, pour des salariés jugés indispensables dans des structures plus

petites. Parfois aussi, ce sont eux qui renoncent à demander leur congé de peur de déplaire, de décevoir ou de se mettre en porte-à-faux par rapport à une certaine culture d'entreprise. »

C'est là aussi sans doute que les schémas de la société pa-

triarcale se rappellent à notre bon souvenir pour peser sur la décision des pères de rester à la maison auprès de leur famille ou de reprendre assez rapidement, après une naissance, le chemin du boulot.

« En tout cas, le congé de paternité peut apparaître comme moins légitime qu'un autre, affirme Jacques Marquet. Les congés qu'un travailleur peut prendre après un décès voient parfois aussi leur légitimité contestée quand le lien familial paraît trop lointain, par exemple. Finalement, tout cela

rappelle aussi la question de l'articulation difficile entre vie professionnelle et vie privée. »

Pour mieux garantir l'accès au congé de paternité, des voix se sont élevées pour le rendre obligatoire. « La meilleure manière de mettre tout le monde sur un pied d'égalité », estime Jacques Marquet. 62 % des parents interrogés y sont favorables. ■

MATHIEU COLINET

A noter qu'une question sur le congé parental a été « oubliée » lors de l'enquête.

les pères

Ligue des familles « Repensons l'organisation du travail »

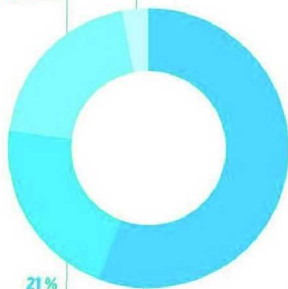


11 % des pères n'ont jamais entendu parler du congé de paternité

Exercice de ce droit du congé de paternité

20 % des hommes ne l'ont pas pris mais auraient voulu le prendre

3 % ne l'ont pas encore pris mais comptent le prendre plus tard

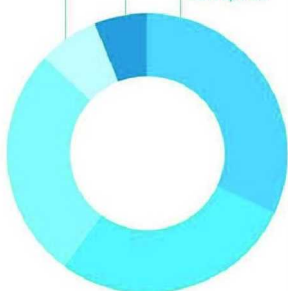


Adhésion à la proposition d'un congé de paternité obligatoire (panel réduit aux hommes)

7 % Assez défavorable

6 % Très défavorable

32 % Sans opinion



Delphine Chabbert est directrice du bureau d'études de La Ligue des familles. Elle revient sur les points clés du baromètre.

Pourquoi avez-vous lancé ce baromètre des parents ?

On mesure l'économie ou les utilisateurs par exemple mais il n'y avait rien sur les familles. Nous voulions savoir de manière objective qui sont les familles aujourd'hui car rien n'a plus bougé que les familles. Et ces changements font naître de nouveaux besoins. Au niveau du logement notamment.

Qu'est-ce qui vous a surpris dans les résultats ?

Le baromètre lève le voile sur la vie de couple un peu chahutée par les séparations. Le risque de séparation est de 50 %.

Dans un cas sur deux (56 %), la séparation survient quand le plus jeune enfant a moins de 5 ans. Dans un cas sur 7, quand l'enfant a moins d'un an. Et une séparation sur 4 survient avant cinq ans de vie commune. La séparation arrive donc vite. Est-ce l'enfant qui fragilise le couple ou est-ce la société qui n'est pas assez soutenante avec pour conséquence d'avoir des difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale ?

Mais une fois la séparation actée, il y a de bonnes nouvelles ?

Dans 31 % des séparations, la garde alternée (égalitaire entre

le père et la mère) est appliquée. Selon la loi de 2010, le juge est obligé de proposer ce système en premier lieu. Cela évolue donc. Et presque un couple sur

deux trouve une solution à l'amiable. C'est une surprise très satisfaisante. Enfin, 65 % des beaux-parents souhaitent s'investir dans l'éducation de leurs beaux-enfants. Mais ceux-ci ne sont pas reconnus d'un point de vue légal.

Le baromètre révèle malheureusement de nombreux points noirs...

Là où ça se corse - c'est une confirmation et un énervement pour nous - c'est l'accueil des tout-petits, 8 % des parents qui ont cherché une crèche n'en ont pas trouvé. On n'en parle jamais : c'est la partie invisible de l'iceberg. Et un parent sur deux est stressé par la recherche d'une place en crèche. La dernière insatisfaction dans ce domaine est le prix des crèches : 350 euros en moyenne ! Dans les crèches publiques, ce prix

représente 11 % des revenus. Cela était tenable en 1980 mais aujourd'hui il étouffe de plus en plus les familles. Et surtout les familles monoparentales et

les familles en situation de pauvreté ou en risque de précarité. Il faut créer de nouvelles places ; moins chères.

Il y a un élément qui traverse tout le baromètre : la difficile conciliation entre la vie privée

et professionnelle. Partagez-vous ce constat ?

On le pressentait mais cela se confirme : 60 % des parents veulent plus de temps pour leur famille. Et 8 parents sur 10 manquent de temps. C'est ce qui caractérise le plus les parents modernes. Il faut repenser l'organisation du travail car il est de plus en plus difficile de séparer le travail de la vie familiale et cela a des conséquences sur le stress et le burn-out parental. Nous souhaitons aussi que le congé de paternité soit rendu obligatoire. En effet, nos chiffres montrent que 14 %

des pères disent qu'ils ont subi des pressions de leur employeur pour ne pas le prendre. Il faut donc que les entreprises évoluent. Il faut mettre en place des mesures politiques de soutien à la parentalité. Une vraie politique de soutien serait de faire en sorte que les congés de maternité, de paternité et de parentalité puissent permettre - à la mère et au père - de garder les enfants à la maison jusqu'à leurs six mois.

Autres revendications ?

Au niveau des allocations familiales, les parents sont demandeurs d'un montant unique pour tous les enfants. Quant aux créances alimentaires, nous demandons la création d'un fonds universel. ■

Propos recueillis par
VIOLAINE JADOUL